



# Compte rendu de jury

Concours

Médecin de 2ème classe

Session 2023

Pôle

Concours

Examens

MAJ le 22/08/2024

## SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération .....	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admission .....	5
A. Libellé de l'épreuve .....	5
B. Epreuve orale unique d'entretien .....	5
C. Résultats d'admission.....	5
IV. Bilan.....	6

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## I. Présentation générale de l'opération

---

Le CDG31 a organisé, en 2023, le concours d'accès au grade de médecin territorial de 2ème classe.

### - Conditions d'accès

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

1° d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;

2° aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.

### - Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par au moins un centre de gestion d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription.

### - Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

### - Jury

Le Jury se compose de 12 membres, issus de la région Occitanie, répartis-en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 2 Maires.

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Responsable de l'autonomie d'un département,

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 2 médecins territoriaux.

### - Notes de cadrage

La note de cadrage de l'épreuve unique d'admission est élaborée par la cellule pédagogique nationale et est commune à tous les CDG organisateurs. Elle est disponible sur le site Internet du CDG31.

### - Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 septembre au 2 novembre 2022 Date limite de dépôt des dossiers le 10 novembre 2023
Epreuves d'admission	6 février 2023 à Labège
Jury d'admission	6 février 2023
Liste d'aptitude	1 <sup>er</sup> mars 2023

## II. Données statistiques générales

### A. Chiffres clés

Concours		Externe
Nombre de postes ouverts		61
Nombre de dossiers reçus		9
Nombre de candidats admis à concourir		9
Candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre	8
	Pourcentage	88,9 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		8
Taux de réussite (admis/présents oral)		100 %

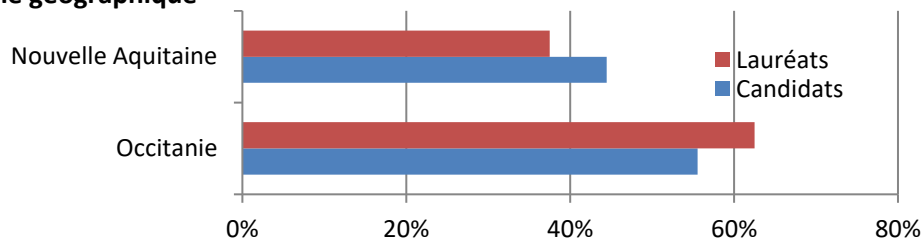
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

### B. Profil des candidats et des lauréats

#### - Age et sexe

Les femmes représentent la totalité des candidats. La moyenne d'âge est proche des candidats et celle des lauréats (39,4 et 40,3 ans) sont très proches.

#### - Origine géographique

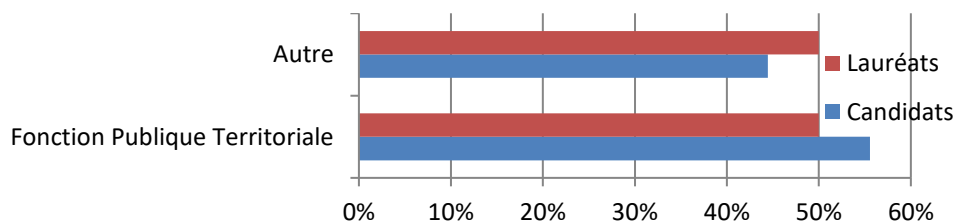


Les candidats et lauréats sont issus de la région Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine.

#### - Diplômes

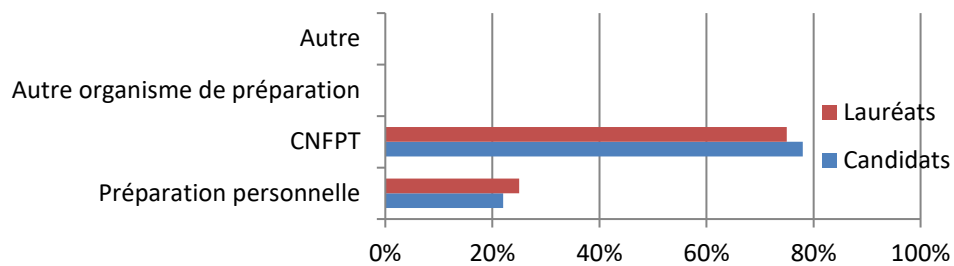
Tous les candidats détiennent un diplôme ou un diplôme équivalent leur permettant d'exercer cette profession, c'est-à-dire de niveau 8.

#### - Situation professionnelle



56 % des candidats et 50 % des lauréats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

## - Préparation



78% des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

## III. Phase d'admission

### A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé.

### B. Epreuve orale unique d'entretien

#### - Organisation

Le jury plénier a évalué les candidats du concours.

#### - Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
8	15,75	8	0	18	14

### C. Résultats d'admission

#### - Résultats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

#### - Délibération

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
10 points	10	8

## IV. Bilan

---

Les candidats ont très bien préparé leur exposé. Ils ont su valoriser les acquis de leur expérience professionnelle et mettre en avant leur formation et leur projet professionnel.

Les candidats connaissent bien les missions du cadre d'emplois et maîtrisent parfaitement les savoirs faire professionnels.

Une bonne connaissance de l'environnement territorial est également relevée par le jury, même pour les candidates ne provenant pas de la fonction publique territoriale.  
Les candidats possèdent les aptitudes à l'encadrement et à la coordination.

61 postes ont été ouvertes à cette session pour les besoins récurrents recensés auprès des collectivités d'Occitanie.

Avec seulement 9 inscrits et 8 lauréats, le jury dresse le constat regrettable d'un manque d'attractivité pour ce concours qui n'est que le reflet du niveau alarmant de pénurie médicale que connaît la France.

Ainsi, 87 % des postes ouverts n'ont pu être pourvus.

Le Président du jury,

Bernard MAGNE



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

---

590, rue Buissonnière - CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39  
Site Internet : [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)  
Mél : [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr)

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].  
Toute exploitation commerciale est interdite*

